



Non assistance à personne en danger ???

Par **pascaleg_old**, le **26/11/2007** à **10:37**

Bonjour,

Qu'encourt un pasteur qui est au courant qu'une femme est victime de violence familiale et qui ne la croit pas et ne fait rien pour l'aider bien au contraire.

Il pense comme le fait savoir le mari (collègue et "disciple" de ce pasteur) de cette femme, qu'elle est folle.

Le mari conforté dans son attitude continue et les violences sont amplifiées puisqu'il essaye de persuader son épouse qu'elle est folle.

Cette femme prévient le pasteur qui ne la croit pas pensant qu'elle délire.

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **13:46**

Bonjour.

Que je sache le pasteur n'est pas procureur de la république ni policier..

Il faut qu'elle dépose plainte auprès des autorités compétentes.

Qui plus est, le pasteur est soumis au secret professionnel... Il ne peut donc rien révéler..